

Le Conseil National de la Mer et des Littoraux devrait être installé à l'automne et il reprendra les missions élargies de l'ancien Conseil National du Littoral. Depuis la publication du décret du 9 juin 2011, l'ANEL a sollicité la candidature d'élus de métropole et d'outre-mer pour y siéger, les listes définitives devant être présentées début septembre 2011 par l'AMF pour les maires et présidents d'EPCI (le décret prévoyant à ce titre, 19 titulaires et 19 suppléants) sur le collège de 35 élus.

Le renouveau de la politique maritime française doit inciter les élus à s'investir dans les nouvelles instances qui seront des lieux de propositions et qui vont être progressivement mises en place, le C.N.M.L. puis les 4 conseils maritimes de façades métropolitaines et les conseils maritimes ultramarins.

Le pré-programme des Journées Nationales d'Etudes de l'ANEL, qui vous a été adressé, prévoit de parler de ces sujets et nous espérons vous retrouver pour en débattre aux SABLES d'OLONNE, du mercredi 19 Octobre au vendredi 21 Octobre.

Le thème retenu cette année " Habiter le littoral " devrait permettre de traiter des nombreuses questions qui préoccupent les élus du littoral, particulièrement sensibles au lien indissociable entre la terre et la mer, pour leurs choix d'aménagement. Les élus essaient de prévenir et d'accompagner les évolutions importantes qui ont marqué tous les littoraux qu'il s'agisse des activités économiques et des reconversions, de l'essor du tourisme balnéaire et de ses impacts, de la protection des espaces soumis également aux phénomènes d'érosion côtière, facteurs de risques naturels. Quels choix d'aménagement pour ces espaces littoraux, de plus en plus attractifs, face à une pression foncière forte qui déséquilibre la pyramide sociale des populations résidentes ?

Quel urbanisme pour mettre en œuvre de nouvelles solidarités en termes de populations et de territoires ? Comment préserver mais aussi valoriser les espaces littoraux et maritimes ? Quelle place pour les énergies marines renouvelables ? Quels outils d'aménagement appropriés aux projets à développer et quelles activités économiques réserver à ces zones fragiles ?

Il nous a semblé intéressant d'envisager les différentes démarches possibles, de la gestion intégrée des zones côtières (G.I.Z.C), aux PLU et aux SCOT littoraux ou aux S.A.R. dans les DOM, pour tenter de répondre à toutes ces interrogations.

Le volet maritime sera largement traité avec les divers partenaires de la nouvelle gouvernance pour la mer et le littoral puisqu'il est prévu d'associer, dans les tables rondes, les acteurs privés, porteurs de projets d'énergies renouvelables en mer, les collectivités locales qui les accueillent et soutiennent ces projets ainsi que les représentants de l'Etat.

A bientôt donc aux SABLES d'OLONNE pour échanger nos expériences et trouver des réponses à nos questionnements.

VIE de l'ANEL

Le prochain Conseil d'administration de l'ANEL se réunira le Mercredi 14 SEPTEMBRE 2011, à PARIS, de 10 h à 13h.

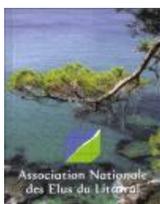
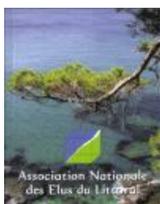
A l'ordre du jour, le point sur l'organisation des Journées d'Etudes à partir du pré-programme élaboré avant l'été ; le programme définitif devrait être finalisé courant septembre.

Les élus auront également à l'ordre du jour les projets de décrets sur les futurs conseils maritimes de façades pour lesquels l'ANEL a été consultée pour avis. Les membres du Conseil d'administration auront également à décider du renouvellement de leur Conseil d'administration et de leur président (leur mandat de 3 ans arrivant à échéance), lors de leur prochaine Assemblée générale, le 19 Octobre 2011, à la veille des Journées d'Etudes ou du report de ce renouvellement, après les élections présidentielle et législatives, comme cela avait déjà été voté lors du renouvellement de 2007, le mandat des administrateurs ayant été prorogé jusqu'en 2008.

En juillet, les élus de l'ANEL ont participé aux réunions organisées dans le cadre du suivi des groupes de travail de l'année : Conseil National du Tourisme, Conservatoire du Littoral, CODCAP, Comité des Finances Locales.

La remise des prix aux lauréats de l'appel à projets "ports de plaisance exemplaires", prévue initialement en Juillet, a été reportée au 23 AOÛT 2011. Il faudra donc attendre encore un peu pour dévoiler le nom des collectivités dont les efforts en matière d'accueil de la plaisance ont été remarqués et récompensés par ce prix.

Le président Yvon BONNOT a été invité par le Président de la République, dans le cadre de son déplacement dans le Finistère, le 7 juillet dernier, à CROZON, à participer à la table ronde sur le thème "de la protection du littoral et de la mer" qui a réuni devant un public nombreux, 6 personnalités dont Jérôme BIGNON, président du Conservatoire du Littoral et de l'Agence des Aires Marines Protégées, chargé d'animer cette table ronde.





Lancement du premier appel d'offres « Eoliennes en mer » : les candidats ont 6 mois pour répondre

Il porte sur la construction et l'exploitation de **5 parcs éoliens de production d'électricité implantés en mer** sur les sites du TREPORT (Seine-Maritime-Somme), FECAMP (Seine-Maritime), COURSEULLES-SUR-MER (Calvados), SAINT-BRIEUC (Côtes d'Armor) et SAINT-NAZAIRE (Loire-Atlantique). **Il doit permettre d'ériger 500 à 600 éoliennes au large des côtes françaises, pour une production de 3 GW.** Remise de l'offre le 11 janvier 2012. Un second appel d'offre sera lancé en avril 2012, avec l'objectif d'une puissance installée de 6000 MW à l'horizon 2020. Les préfets sont invités à lancer l'identification des nouvelles zones.

Communiqué de presse MEDDTL et MEFI, lundi 11 juillet 2011

Le marin, vendredi 15 juillet 2011, p.2

Un consortium français de l'éolien offshore

Six entreprises françaises (EDF Energies Nouvelles (EEN), DONG Energy, Nass&Wind Offshore, Poweo ENR, wpd Offshore et Alstom Power) ont décidé de mettre en commun leur expertise et leur capacité d'investissement pour être parmi les premiers à répondre à l'appel d'offres pour la première tranche d'éolien offshore français. EDF Energies Nouvelles organisera et fédèrera les partenariats, et il incombera aux membres du consortium de gérer et de coordonner les réponses aux appels d'offre.

3B Conseils, mercredi 13 juillet 2011, qui lance son site internet www.mer-veille.com et en version anglaise www.marine-renewable-energy.com



Éoliennes du MONT SAINT-MICHEL : un avertissement pour la France

Le comité du patrimoine mondial de l'Unesco a demandé à la France de suspendre tout projet, approuvé ou en cours, d'installation d'éoliennes autour du MONT SAINT-MICHEL, site classé au Patrimoine mondial depuis 1979. L'État français doit renforcer la protection du site et mettre en œuvre un plan de gestion de la vue autour du Mont qui exclurait toute construction d'éolienne « visible quand on regarde le site » et « visible depuis le site »...ce qui paraît laisser peu de chance qu'un projet voit le jour.

Localtis.info, jeudi 30 juin 2011



Plan français d'adaptation au changement climatique présenté le 20 juillet 2011.

Ce plan, présenté par la ministre Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET fera l'objet d'un suivi annuel et d'une **évaluation finale fin 2015**. Plus de 80 actions sont déclinées en 230 mesures pour la période 2011-2015. Cela représente 171 millions € directement dédiés aux nouvelles mesures et s'y ajoutent 391 M€ au titre des Investissements d'Avenir qui participeront à l'adaptation, notamment dans les domaines de la biodiversité, de la santé, ou de l'agriculture, et plusieurs mesures déjà financées dans le cadre du plan sécheresse et du plan submersion rapide (500 M€ sur 2011-2016) participent également de son financement.

Le prochain rapport du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, créé en 1988) est prévu pour 2013 et 200 scientifiques spécialistes du climat se sont réunis à BREST pour préparer la rédaction de ce prochain rapport.

www.developpement-durable.gouv.fr, mercredi 20 juillet 2011

Les Echos, 21 Juillet 2011, p.6 article de Julie Chauveau



ERIKA : une convention d'exécution du jugement d'appel

Une convention a été proposée par le Rina aux parties civiles et son contenu semble satisfaire la plupart des intéressés. Le président de la Région des Pays de Loire, Jacques AUXIETTE, se félicite de l'accord et envisage toutes les réalisations qui vont pouvoir être faites, en matière de protection de la biodiversité, grâce aux indemnités obtenues.

Site www.paysdelaloire.fr/.../erika-la-region-des-pays-de-la-loire...

Les députés font le point sur l'application du Grenelle II

Douze mois après le vote de la loi, moins d'un tiers des décrets attendus sont entrés en vigueur et pour que la finalisation au 31 décembre 2011 de l'ensemble des mesures réglementaires d'application de la loi Grenelle II, soit atteinte, 130 décrets devront être publiés au cours du second semestre de cette année. **Un des constats qui ressort du point d'étape présenté le 29 juin concerne les modalités concrètes de la concertation et la brièveté des délais accordés pour réagir aux projets de l'administration.**

Note d'étape sur le suivi de la mise en application des dispositions de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement présenté le 29 juin 2011 devant les commissions des affaires économiques et du développement durable de l'Assemblée nationale.



La Commission Mixte Inondation valide les premiers plans d'actions de prévention

Co-présidée par le député André FLAJOLET, président du Comité National de l'Eau (CNE) et le sénateur Eric DOLIGE, représentant du Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Majeurs (COPRNM), cette instance qui compte 48 membres au total, a émis un avis favorable à la labellisation et au financement de 5 programmes d'actions de prévention des inondations : sécurisation et confortement de la digue ouest de CHARRON (Charente-Maritime), confortement des zones urbanisées de VIMEU (Somme), ainsi que les programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) de MAURIENNE (Savoie), du Lac du BOURGET (Savoie) et le PAPI d'intention (programme d'action de prévention des inondations), de l'ILE DE NOIRMOUTIER (Vendée). L'ensemble de ces programmes représente un **montant total de 60 millions d'euros avec une participation de l'Etat de 18 millions d'euros.**

www.developpement-durable.gouv.fr, vendredi 15 juillet 2011

Tempête XYNTHIA : rejet de recours contre les " zones noires" de Charente-Maritime

Le tribunal administratif de POITIERS a rejeté les 21 recours d'associations, mairies et particuliers qui contestaient les "zones noires" établies en Charente-Maritime après le passage de la tempête Xynthia. Le Tribunal a estimé que «les caractéristiques de ces zones», désormais rebaptisées « zones de solidarité », « n'ont pas de conséquences telles qu'on puisse les considérer comme pouvant être attaquées ».

[Les Echos](#), samedi 8 et dimanche 9 juillet 2011

Algues vertes: la baie de SAINT-BRIEUC adopte son plan d'action préventif

L'objectif est de réduire les fuites de nitrates vers les cours d'eau et la mer, et de diviser par deux d'ici 2015, l'excédent du bilan azoté. Les dispositions prévues par la Commission Locale de l'Eau (CLE) concernent l'agriculture, avec un diagnostic systématique des exploitations agricoles, assorti de propositions d'actions comme le développement de systèmes fourragers économes, la conversion en agriculture biologique ou la mise en place de haies bocagères. La reconquête des zones humides par la reconversion de prairies et des efforts pour réduire les rejets directs dans le milieu devraient compléter ce dispositif.

[Hydroplus](#), mardi 28 juin 2011

[Le Monde](#), 28 juillet, p.1 et 7

[Le marin](#), vendredi 29 juillet 2011, p.8, article de Bernard JEGOU sur le décès suspect de sangliers près de l'estuaire du Gouessant, au sud de la Baie de Saint -Brieuc

Aménagement du Lido de SETE à MARSEILLAN: sécurité routière améliorée

Selon un bilan de l'Observatoire de la Sécurité Routière relatif aux accidents sur les routes du pays de THAU depuis janvier 2007, l'aménagement du Lido de SETE à MARSEILLAN, réalisé par THAU Agglo et accompagné d'une sécurisation de la nouvelle route littorale (vitesse limitée à 70 km/h et à certains endroits à 50 km/h, création de 7 giratoires, de voies de bus, de voies vertes...) a amélioré la fluidité et réduit le nombre d'accidents.

www.thau-agglo.fr, juillet 2011



BOULOGNE-SUR-MER : la zone de baignade de nouveau ouverte au public

Les efforts accomplis par la municipalité depuis de nombreuses années avec notamment l'investissement dans la création de la nouvelle station d'épuration SELIANE, ont permis la réouverture au public de la zone de baignade de la plage de BOULOGNE-SUR-MER.

[Lettre d'information Boulogne-sur-Mer](#), juillet 2011

SAINT-JOUIN-BRUNEVAL réaménagement sa plage

Dans le cadre de la politique de valorisation du littoral, la commune engage des travaux d'aménagement de la plage (réorganisation de l'accès piéton, aménagement d'un sentier d'accès à la plage par la falaise, création d'un pôle nautique...) et de modernisation du front de mer, financés par la Région Haute-Normandie et le Département de Seine-Maritime.

[Journal d'information de la Région Haute-Normandie](#), n°99, Juillet-Août 2011, p.4

Dune du Pilat : acquisition par le Conservatoire du Littoral par expropriation

Le Conservatoire du littoral a décidé d'exproprier les 90 propriétaires privés, dont plusieurs campings qui possèdent près de 250 hectares de ce site classé. La procédure d'expropriation avec, au préalable, une déclaration d'utilité publique, sera lancée d'ici la fin de l'année. Le Conservatoire qui s'attend à des procédures de recours, a décidé de lancer une étude socio-économique pour mesurer le poids économique des campings dans l'économie locale. Les résultats de celle-ci pourraient retarder leur expropriation si la preuve est faite qu'ils contribuent à l'emploi saisonnier.

[L'Hémicycle](#), mercredi 6 juillet 2011, n°145, p18 et 19

Deux parcs marins en débat public : l'estuaire de la Gironde et les Pertuis de Charente et de Vendée ; et les estuaires picards

Le journal [le marin](#) consacre une double page à la présentation des actions menées par l'Agence des Aires Marines Protégées et accorde un entretien à son président Jérôme BIGNON également président du Conservatoire du Littoral.

[Le marin](#), vendredi 29 juillet 2011, p 15/18



VENDEE : politique de prévention du risque de déficit en eau potable

La Vendée vient d'adopter un plan de sécurisation de la production d'eau potable à long terme et envisage la construction d'une unité de dessalement d'eau de mer, à l'horizon 2020. En attendant, le département veut créer des réserves de substitution et renforcer la solidarité entre les territoires, notamment avec les collectivités de Loire-Atlantique, pour accroître ses approvisionnements en eau de Loire.

[Les Echos, vendredi 8 et samedi 9 juillet 2011, p.5](#)

La communauté urbaine de MARSEILLE renonce à passer en régie

La communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) reconduit la délégation de service public pour la gestion de l'eau et de l'assainissement. Toutefois, le nombre de contrats entre les communes de MPM et les trois opérateurs privés va être réduit à quatre, au lieu de trente-cinq, et une commission d'appel d'offres spécifique doit être créée pour définir les investissements demandés aux contractants et la durée des marchés.

[Les Echos, lundi 11 juillet 2011, p.6](#)

Logement social : des progrès mais des résultats encore insuffisants selon la Fondation Abbé-Pierre

Le palmarès 2011 de cette Fondation couvre la période 2002-2009 et ne prend en compte que les "véritables logements sociaux sans recours massif aux PLS" qui s'adressent à des locataires aux revenus plus élevés (révision de la loi). Les 20 % de logements sociaux fixés par la Loi SRU ont du mal à être atteints dans certaines grandes villes qui semblent refuser d'appliquer la loi.

[Les Echos, 17 et 18 Juin 2011, p.6, article de Joel Cossardeaux et un dossier "Patrimoine, spécial bord de mer : les résidences secondaires se rapprochent de leur plus haut historique" présentant les prix dans 26 stations balnéaires de renom.](#)
Un sujet qui sera à l'ordre du jour des prochaines Journées Nationales d'Etudes de l'ANEL, aux Sables d'Olonne puisque les élus ont choisi de parler de la spécificité des enjeux de l'Habitat littoral.

OUTRE MER

Améliorer la connaissance des milieux aquatiques ultramarins

Pour répondre aux objectifs de la directive cadre sur l'eau (DCE) et réaliser un système d'information national (SIG) sur l'eau incluant les données de l'Outre-mer, le schéma national des données sur l'eau (SNDE) prévoit un **dispositif spécifique aux DOM constitué de deux volets** : la définition d'une gouvernance adaptée aux caractéristiques locales et un plan d'actions nécessaires pour produire les données de manière harmonisée au niveau national, programmer la production des données manquantes et adapter les outils nationaux pour permettre aux DOM de les utiliser.

[La Lettre n° 8 bis de l'ONEMA- juin 2011](#)

Etude de l'ANIL sur l'habitat informel et la lutte contre l'habitat indigne en Outre-mer

L'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL) vient de publier une étude et une analyse, rédigées par l'ADIL de la Martinique avec le concours du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne, qui commente la loi du 23 juin 2011 relative à la lutte contre l'habitat indigne dans les départements et régions d'Outre-mer. Ce document rappelle la situation et le contexte spécifiques de l'Outre-mer et énumère les différents aspects de la nouvelle législation.

[Maire.info, lundi 4 juillet 2011](#)

[Pour consulter l'étude: http://www.anil.org/fileadmin/ANIL/Etudes/2011/loi_DOM.pdf](http://www.anil.org/fileadmin/ANIL/Etudes/2011/loi_DOM.pdf)

La REUNION : plus de 50 millions d'€ pour la nouvelle route du Littoral

Le chantier, financé par les nouveaux accords de Matignon à hauteur de 1,6 milliard d'€, était à l'ordre du jour de la **Commission Permanente de la Région, qui a acté le choix du maître d'œuvre pour la réalisation des études** (études avant-projet, études projet, modélisation hydraulique des ouvrages,..). Sur les 3 offres reçues, c'est la proposition du groupe EGIS qui a été retenue, correspondant à un engagement financier de la collectivité de 50,9 millions d'€.

www.regionreunion.com, mardi 19 juillet 2011

GUYANE et de MARTINIQUE : collectivités territoriales à statut particulier

La loi organique relative aux collectivités régies par l'article 73 de la Constitution et la loi relative aux collectivités territoriales de GUYANE et de MARTINIQUE fixent l'organisation et le fonctionnement institutionnel des deux nouvelles collectivités, exerçant les compétences dévolues au département et à la région, tout en demeurant régie par l'article 73 de la Constitution.

[LOI organique n° 2011-883 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités régies par l'article 73 de la Constitution](#)

[LOI n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique](#)

www.maire-info.com, vendredi 28 Juillet 2011

Baie du ROBERT menacée par la prolifération des algues

Un courrier pour dénoncer cette menace sur la sécurité sanitaire a été adressé aux ministres et en copie au président BONNOT par le maire du Robert et conseiller régional de Martinique, Alfred MONTHIEUX



CONCOURS

Concours pour valoriser la gestion durable des récifs coralliens

L'Initiative Française pour les Récifs Coralliens lance un concours national "La Palme IFRECOR", qui vise à récompenser les élus des collectivités françaises d'Outre-mer et à faire connaître et valoriser leurs politiques et leurs actions pour la protection et la gestion durable des récifs coralliens et des écosystèmes associés. Le concours comprend deux catégories:

- "Protection -Valorisation - Restauration" des récifs coralliens, mangroves et herbiers
- et " Amélioration des connaissances - Education - Sensibilisation"

Les élus qui souhaitent participer doivent compléter une fiche de candidature qui décrira un projet réalisé entre 2009 et 2011 dans la catégorie concernée, sur le site www.ifrecor.org.



EUROPE

Bruxelles veut réformer la politique de la pêche

La commissaire européenne chargée de la Pêche, Maria DAMANAKI, propose de mettre fin au marchandage annuel sur les quotas de pêche alloués à chaque Etat membre pour adopter des plans pluriannuels de gestions des stocks. Elle souhaite également inciter les pêcheurs à utiliser des techniques de pêche plus sélectives et propose d'interdire les rejets en mer et d'introduire des « concessions individuelles transférables ».

Les Echos, vendredi 15 et samedi 16 juillet 2011, p.15

En réponse, Bruno Le Maire, ministre en charge de l'Agriculture et de la Pêche, exprime son désaccord et le président de la Région Bretagne estime ce projet "inacceptable en l'état"

La Région Bretagne regroupe plus de 30% des emplois de la pêche en France et Jean-Yves LE DRIAN explique son désaccord avec le projet de politique commune de la pêche présenté le 13 juillet par la commissaire Maria DAMANAKI, notamment sur le projet de vouloir rendre obligatoire un système de quotas individuels transférables, le "zéro rejet" des captures et la régionalisation des mesures de préservation de la ressource au niveau des bassins maritimes. L'absence d'évaluation des impacts socio-économiques de la future PCP est également dénoncée.

Le marin, vendredi 15 juillet, p.7 et 8 ; vendredi 29 juillet 2011, p 20

PORTS TRANSPORTS PLAISANCE

Les ports français : de la réforme à la relance

Le groupe de travail sénatorial chargé d'évaluer la réforme portuaire engagée en 2008 estime que si la réforme portuaire est effective « elle ne suffira pas à enrayer le déclin » alors que la France bénéficie d'atouts majeurs face à ses concurrents. Les sénateurs ont formulé 15 propositions autour de 4 axes : élaborer une stratégie nationale qui donne la priorité aux collectivités territoriales et donner à l'Etat un rôle de coordonnateur, améliorer la desserte de l'arrière pays, renforcer commercialement les ports et moderniser le dialogue social.

Newsletter n°340 de l'AIVP- www.aivp.org, jeudi 28 juillet 2011

Rapport d'information n° 728 (2010-2011) de M. Charles REVET, fait au nom de la commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, déposé le 6 juillet 2011 au Sénat

PECHE

Le port de pêche de LORIENT poursuit sa modernisation.

Après avoir mené à bien la modernisation de la criée 3, le Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement du port de pêche, qui réunit la Région Bretagne, le Département du Morbihan et la Communauté d'agglomération de LORIENT, a lancé la restructuration et la mise aux normes de la criée 4. Cette modernisation d'envergure doit permettre à LORIENT de maintenir sa position de principale place halieutique de la façade atlantique.

Le marin, vendredi 8 juillet 2011, p.14

Comité National des Pêches : deux fois moins de structures

Avec la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (LMAP) du 28 juillet 2010, l'organisation professionnelle des pêches françaises qui comportait 54 structures (le Comité national, 14 comités régionaux et 39 comités locaux) va voir les comités locaux disparaître au profit, soit de comités régionaux, soit de comités départementaux ou interdépartementaux, pour aboutir au final à 28 entités. L'élection des nouvelles instances est prévue pour le début de l'année 2012.

Le marin, vendredi 8 juillet 2011, p.2

JURIDIQUE

Zones humides: les juges condamnent le fait accompli

La société des carrières RAULT a été condamnée le 19 juin 2011 par le tribunal correctionnel de SAINT-BRIEUC pour le comblement d'une zone humide à PLELO en Bretagne. Après que l'ONEMA ait dressé un **procès-verbal constatant l'infraction pour assèchement de zone humide sans autorisation**, le Préfet a mis en demeure la société et son gérant de déposer une demande d'autorisation ou de remettre les lieux en l'état. Les juges ont condamné la société RAULT à une peine d'amende de 15 000 euros dont 5 000 avec sursis, et ont ordonné la remise en état des lieux, sous un délai de 4 mois,

et sous astreinte de 500 euros par jour de retard.

www.eau-et-rivieres.asso.fr ; www.environnement-magazine.fr, 23 juin 2011

La loi Littoral n'interdit pas l'aménagement du bâti existant dans la bande des 100 mètres

La Cour de Cassation vient d'admettre que dans la bande des 100 mètres prévue par l'article L. 146-4-III du code de l'urbanisme, une construction puisse être rehaussée de 80 centimètres et sa toiture modifiée. Pour les juges, la **loi Littoral n'interdit que «les constructions ou installations» et non "l'aménagement des constructions existantes" même si elles sont situées dans un espace non urbanisé de la bande des 100 mètres. La Cour a donc admis qu'il est possible de modifier l'aspect d'un bâtiment, voire de le surélever, à la condition de ne pas créer de surface de plancher.**

Cour de Cassation. Civ 3, 7 juin 2011, n°735

La loi Littoral et le caractère agricole d'une zone opposables aux projets de centrales au sol

Par jugement du 24 février 2011, le **Tribunal administratif de Montpellier a annulé, sur le fondement notamment de la loi littoral, la révision simplifiée d'un POS destinée à permettre l'accueil de quatre centrales solaires au sol.** Le juge a estimé, d'une part, que la création d'un sous-secteur destiné à permettre ultérieurement l'accueil de centrales solaires au sol, est contraire à la vocation agricole de la zone NC et, d'autre part, que **le projet constitue une opération d'urbanisation.** De ce fait, les dispositions de l'article L.146-4 du code de l'urbanisme leur sont applicables et les installations solaires doivent alors être implantées en continuité avec les zones urbanisées existantes.

<http://droit-public.lemondedudroit.fr>, mardi 19 juillet 2011

Réglementation

Loi n° 2011-725 du 23 juin 2011 portant dispositions particulières relatives aux quartiers d'habitat informel et à la lutte contre l'habitat indigne dans les départements et régions d'outre-mer, JORF du 26 juin 2011

Décret du 28 juin 2011 relatif à la procédure d'élaboration, de révision et de modification des plans de prévention des risques naturels prévisibles, JORF du 30 juin 2011

Décret relatif au Comité national « trames verte et bleue » JORF du 29 juin 2011

Décret relatif aux comités régionaux « trames verte et bleue » et modifiant la partie réglementaire du code de l'environnement JORF 29 juin 2011

Ordonnance n° 2011-866 du 22 juillet 2011 adaptant à l'Outre-mer diverses dispositions relatives à la pêche de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche

TOURISME ET CULTURE

Bilan du premier semestre 2011 : la saison estivale s'annonce prometteuse

Frédéric LEFEBVRE, Secrétaire d'Etat chargé du Tourisme, a présenté **un bilan favorable du premier semestre, avec une augmentation des dépenses et des nuitées des touristes français en France.** D'après le baromètre TNS Sofres pour ATOUT FRANCE, les mois de juillet et août s'annoncent prometteurs avec une fréquentation des Français en hausse par rapport à l'an passé du fait d'un accroissement des durées de séjour.

www.veilleinfotourisme.fr, 1er juillet 2011

La destination France a sa nouvelle marque

Après des consultations réalisées auprès des professionnels du tourisme, de la presse mais également du grand public français et mondial, le Secrétaire d'Etat chargé du tourisme et ATOUT France ont lancé la nouvelle marque « **Rendez-vous en France** » qui sera déployée sur l'ensemble des actions de promotion de la destination France.

<http://fr.franceguide.com>, et communiqué de presse du Ministère de l'Economie, Paris, le 16 juillet 2011, www.economie.gouv.fr

Un « Petit Futé » pour SETE et le bassin de THAU

Pour stimuler le développement touristique du territoire et la promotion de son image, THAU agglo, en partenariat avec la Communauté de Communes Nord du Bassin de THAU (CCNBT), a souhaité la création d'un guide sur SETE et le Pays de Thau. Demandé par les Offices de tourisme du territoire, le Petit Futé présente le territoire, ses paysages, son art de vivre, son patrimoine, ses équipements de loisirs et les animations culturelles et populaires.

[La lettre d'information Thau Agglo](http://www.thauagglo.com), 22 juillet 2011

Investissements d'Avenir sur les navires du futur : Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI)

L'objectif général est de soutenir les innovations permettant la mise au point de navires économes, propres, sûrs et intelligents, en adéquation avec les attentes des utilisateurs opérationnels. Sont concernés les bateaux et navires qui ont une fonction commerciale de transport maritime ou fluvial, une fonction de travail ou une fonction de loisir (plaisance), ainsi que leurs équipements à bord. La date limite de dépôt des dossiers est le 11 janvier 2012.

<http://www2.ademe.fr>

[La lettre d'infos hebdo](http://www2.ademe.fr), Semaine du 6 juillet au 13 juillet



Départ de PERROS-GUIREC de la course à la voile la Solitaire du Figaro/Eric Bompard-Cachemire

Le dimanche 30 Juillet, les 45 skippers, dont 2 femmes, sont partis de PERROS pour cette course qui les mènera cette année à CAEN, puis en Irlande (DUBLIN) avec un retour aux SABLES d'OLONNE et enfin à DIEPPE, le 28 août pour l'arrivée. Le départ de cette course a été donné par la ministre de l'Ecologie Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

[QUEST France, lundi 1er Aout 2011, p1 et 10](#)

Grand prix « Zones humides en milieu urbanisé » 2011

Ce grand prix lancé par le Ministère de l'Ecologie (MEDDTL), en partenariat avec l'Association des Maires de France et les Agences de l'eau, récompensera les collectivités (urbaines ou rurales) ayant mis en place des stratégies d'urbanisation exemplaires qui prennent en compte les zones humides et leurs fonctions.

Date limite de dépôt des candidatures : 30 octobre 2011

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Grand-prix-zones-humides-en-milieu.html>



EXPOSITIONS

« Océan indien, les îles de l'Outre-mer », une exposition l'Aquarium tropical de Paris, en partenariat avec l'Agence des aires marines protégées.

Du 16 juin au 11 décembre 2011, Aquarium tropical de la Porte Dorée, PARIS

« Cordouan, Roi des Phares »

au Musée de ROYAN, jusqu'au 24 septembre 2011.

Au fil du temps, Robert DOISNEAU

PERROS- GUIREC, du 26 Juin au 4 septembre 2011

A LIRE

« L'occupation des sols dans les départements d'Outre-mer »

Le point sur, n°89, juin 2011, Commissariat général au développement durable

AGENDA

SEPTEMBRE

34ème édition du Festival de la Plaisance de Cannes

Du mardi 6 au dimanche 11 septembre 2011 à **CANNES**

www.salonnautiquecannes.fr

Grand Pavois de LA ROCHELLE, Salon Nautique International à Flot

Du mercredi 14 au lundi 19 septembre 2011, au Port des Minimes à **LA ROCHELLE**

www.grand-pavois.com

Juris'cup: les rencontres du droit et de la plaisance

Jeudi 15 septembre 2011 à **MARSEILLE**

www.juriscup.com/inscrip.htm

Journées EUCC-France : « Le littoral de Mayotte »

Du lundi 26 au vendredi 30 septembre 2011 à **MAYOTTE**

ClimSea 2011: « L'adaptation des territoires côtiers au changement climatique»

Jeudi 29 septembre 2011 à **AURAY**

Les Voiles de Saint-Tropez

Du samedi 24 septembre au dimanche 2 octobre 2011 à **SAINT-TROPEZ**

Journée Plans Communaux de Sauvegarde : « Appropriation et opérationnalité »

Vendredi 30 septembre 2011 à **MOLIETS** et **MAA** (Landes)

OCTOBRE

27ème Congrès de l'ANEM

Jeudi 6 et vendredi 7 octobre 2011 à **BONNEVILLE** (Haute-Savoie)

Forum 2 BODLANME : « Quelle stratégie, entre approche globale et actions locales, pour la gestion durable des littoraux antillais ? »

Du mardi 11 au jeudi 13 Octobre 2011, à **SCHOELCHER, MARTINIQUE**

6èmes Assises Nationales du Développement Durable : «1000 actions concrètes en faveur du développement durable -exemplarité locale et territoriale - quelles perspectives ? »

Jeudi 13 et vendredi 14 octobre 2011 à **TOULOUSE**

Journées Nationales d'Etudes de l'ANEL : « Habiter le littoral »

Mercredi 19, jeudi 20 et vendredi 21 octobre 2011 **aux SABLES d'OLONNE** (85)

7èmes Assises de l'Economie Maritime et du Littoral

Mardi 29 et mercredi 30 Novembre 2011 à **DUNKERQUE**



ANEL
22 Bd de la Tour Maubourg - 75007 PARIS
Tél: 01.44.11.11.70 - Fax: 01.44.11.11.79
www.anel.asso.fr - Email: anel@wanadoo.fr